

# Délibération n° 2019-01-27

Extrait du registre des délibérations  
 du conseil communautaire du 21 février 2019

**Objet**

Convention de mise en œuvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du Puy-de-Dôme

**Rapporteur**

MEALLET Roger-Jean

**Date de convocation**

14 février 2019

**Date d'affichage du compte rendu**

01 mars 2019

**Nombre de conseillers**

En exercice : 125  
 Présents : 81  
 Votants : 93  
 Pour : 93  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

L'an deux mille dix-neuf, le 21 février à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Centre Culturel de la commune de Brassac-les-Mines sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

**Présents avec voix délibérante :**

	ALLART Sébastien	ARCHIMBAUD Guy
	BACQUET Jean-Paul	
BARDY André	BARRAUD Bertrand	
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
		BRONNER Ulrich
BRUN Pascale		
CHALLET Vincent	CHANAL Jean-Paul	SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre		CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
MALLET Philippe (S)		DENAIVES Catherine
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
DRUELLE Jean-Claude		DUBOST Philippe
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	
	GAUDRIAULT Damien	
		GOUEZEC Jean-François
	GREGORIS Cécile	GUEUGNOT Jean-Pierre
HERBST Nadine	HERCEGFI Serge	IGONIN Bernard
PAULZE Marie-Hélène (S)	JAMON Marc	JOLIVET Sylvie
KAROUTZOS Christian		
LAMOUREUX Jean-François		LE GAL Claude
	LENEGRE Jean-Louis	
PAGESSE Pierre (S)	LIVET Bertrand	MAHOUDEAUX Gaëlle
MARAIS René	MARTINANT Pierre	
MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean	
	NICOLLET Michel	
SAUTEREAU Catherine (S)		PAILLONCY Brigitte
PELISSIER Patrick	PELOU Michel	PEREIRA-MAURIAT Christine
PERRON Jean-Yves		POMEL Michel
POULLOSSIER Marie-Laure		RAVEL Pierre
RKINA Mohamed		ROCHETTE Christophe
		ROUSSEL Chantal
ROUX Bernard		SAUVANT Jean-Pierre
SAUX Marie-Pierre		TINET Georges
	TOULOUZE Michel	
VEISSIERE Bernard	ZANIN Nathalie	

Absents ayant donné pouvoir (12) : ALETON Danielle à KAROUTZOS Christian, BARRÉ Annick à JAMON Marc, BOURGNE Françoise à PERRON Jean-Yves, CONTOUX Michel à DESGEORGES André, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, FRAISSE Pierre-Luc à FANJUL José, MONIET-FIEVET Jean-Marc à NICOLLET Michel, PETEILH Sandra à BRONNER Ulrick, RODDIER Gilles à BACQUET Jean-Paul, SALVINI Luc à BLANJARD Michel, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre, VARISCHETTI Martine à BARRAUD Bertrand.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, DABERT Jean-Claude, DYNDAS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JAFFEUX Sébastien, LETELLIER Josiane, NUÑEZ Aurélia.

Absents (32) : ASTIER Raymond, BARBET Laurent, BERENBAUM Émeric, BERNARD Jean-Paul, BERTHELOT Pascal, BOYER Élie, BRUNETTI Graziella, CHABAUD Christian, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DUBESSY Florence, GARNAVAULT Philippe, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRÉGOIRE Nathalie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LANCRENON Maria, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

**VU** la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, notamment son article 26, dans sa rédaction issue de l'article 98 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

**VU** le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de l'article 26 susvisé ;

**VU** la délibération du 28 juin 2018 du Conseil départemental du Puy-de-Dôme approuvant le projet de Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département du Puy-de-Dôme ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 18 juillet 2018 arrêtant le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département du Puy-de-Dôme ;

**VU** le projet de convention de mise en œuvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département du Puy-de-Dôme, ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de favoriser l'accès des services au public, la loi NOTRe du 07 août 2015 (art. 98) modifie l'article 26 de la loi du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire et prévoit l'élaboration conjointe par le Préfet et le Président du département d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ;

**CONSIDÉRANT** que, dans le Puy-de-Dôme, les travaux ont été engagés en mai 2016 ;

**CONSIDÉRANT** qu'après un état des lieux, l'État et le Conseil départemental ont mobilisé de nombreux acteurs publics et privés pour identifier les enjeux et définir un programme d'actions ;

**CONSIDÉRANT** qu'après consultation des établissements publics de coopération intercommunale, du Conseil régional et de la Conférence territoriale de l'action publique, le SDAASP a été approuvé par le Président du Conseil départemental et le Préfet du Puy-de-Dôme, et que ce dernier l'a validé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que ce schéma définit, pour six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, et qu'il comporte 9 orientations prioritaires déclinées en 25 actions (cf. schéma ci-annexé) ;

**CONSIDÉRANT** que les orientations sont les suivantes :

- 1- assurer la connectivité et accompagner la montée des usages internet et mobile ;
- 2- garantir une prise en charge médicale en tout point du territoire ;
- 3- soutenir le maintien des services de proximité dans les zones très peu denses ;
- 4- identifier un réseau d'établissements scolaires pérenne et accessible ;
- 5- adapter l'offre d'accueil pour mieux répondre aux besoins de l'enfance et de la jeunesse ;
- 6- adapter et diversifier l'offre de prise en charge de la vieillesse et du handicap ;
- 7- adapter et optimiser l'offre de mobilités ;
- 8- apporter une offre coordonnée aux besoins de services publics et sociaux ;
- 9- améliorer et optimiser les capacités d'interventions des sapeurs-pompiers ;

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre du SDAASP repose sur l'adoption d'une convention partenariale entre les différentes parties concernées par ce schéma (l'État, le Département, la Région, les EPCI, l'association de maires du Puy-de-Dôme, l'ARS, l'Éducation nationale, des organismes publics et privés, etc.), et que cette convention formalise l'engagement des partenaires, prévoit leur participation à la gouvernance à travers la mise en place d'un comité de pilotage et organise le suivi opérationnel de la mise en œuvre du programme (groupes de travail, etc.) ;

**CONSIDÉRANT** que ce partenariat ne comporte aucun engagement financier pour les partenaires signataires, et que chacun, selon ses possibilités, s'engage à mobiliser les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à la réalisation des actions inscrites au schéma ;

**Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :**

- d'approuver le projet de convention de mise en œuvre du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public du département du Puy-de-Dôme ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier ;
- de désigner Monsieur le Président, Monsieur Bernard VEISSIERE et Monsieur Roger Jean MEALLET comme représentants de l'Agglo Pays d'Issoire au sein du Comité de pilotage mis en place pour assurer le suivi et la mise en œuvre du SDAASP.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 28/02/2019

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 28/02/2019